

# Partenaires

La lettre aux adhérents de l'Agence Technique Départementale

Mensuel - N°100 juin 2007



Assemblée Générale de l'ATD, le 21 mai 2007

## Edito



Georges FLAMENGT  
Président

Ce 100ème numéro de "Partenaires" m'offre l'occasion de saluer l'adhésion à notre Agence de la commune d'AVESNES-LE -SEC. Je tiens à remercier notre collègue Michel POULAIN, maire d'AVESNES-LE -SEC, et le conseil municipal pour cette décision qui constitue envers l'équipe de l'ATD un nouveau témoignage de reconnaissance et un encouragement supplémentaire à se dévouer au service de nos collectivités.

L'Agence Technique Départementale compte désormais 510 communes adhérentes, aux côtés de 24 groupements intercommunaux et du Département du Nord.

A ses adhérents notre Agence doit non seulement un service irréprochable mais aussi une gestion rigoureuse, transparente et avisée des ressources financières qu'ils lui octroient par leurs cotisations.

A la lecture des pages de ce "Partenaires", exclusivement consacré à notre dernière Assemblée Générale, vous pourrez constater le souci du Bureau et du Conseil d'Administration de l'ATD d'exposer sans détours, de manière claire et détaillée, la situation passée et à venir de l'Agence.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions ou demandes de précisions que vous n'auriez pu encore formuler à ce sujet.

## Sommaire

### ■ Page 2 et 3 Actualité de l'ATD

Allocution de Monsieur Georges FLAMENGT, Président de l'ATD.

### ■ Page 3 Actualité de l'ATD

Allocution de Monsieur Georges FLAMENGT, Président de l'ATD (suite)

Allocution de Monsieur Pierre HERBET, Secrétaire de l'ATD.

### ■ Page 4 Actualité de l'ATD

Allocution de Monsieur Patrick MASCLET, Trésorier de l'ATD.

### ■ Page 5 Actualité de l'ATD

Allocution du Commissaire aux Comptes.

### ■ Page 6 Actualité de l'ATD

Résolutions,  
Présentation du budget 2007.

### ■ Page 7 Actualité de l'ATD

Présentation du budget 2007 (suite).

### ■ Page 8 Documentation

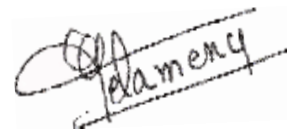
Agence Technique Départementale

au service des Collectivités Territoriales du Nord  
49, rue Nicolas Leblanc - B.P. 1352 - 59015 LILLE Cedex  
Tél. 03 20 54 17 17 - Fax. 03 20 42 82 77

Site Internet : [www.atd59.fr](http://www.atd59.fr)



Papier recyclé





# Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai 2007

## Allocution de Monsieur Georges FLAMENGT, Président



Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi de remercier le Conseil Général en la personne de son Président, pour l'accueil et les conditions de travail qui nous sont offertes.

Merci également à vous tous, pour votre présence à cette Assemblée Générale de l'exercice 2006.

Je constate avec vous cependant que l'assistance est, comme chaque année, réduite par rapport au nombre d'adhérents de l'Agence Technique Départementale.

Je vous propose que nous évoquions cette question récurrente à l'issue de notre réunion, afin d'avancer d'éventuelles solutions.

Vous le voyez, j'ai peu de goût pour l'auto-satisfaction et pourtant ! Le rapport d'activités et le rapport financier que présenteront respectivement nos collègues Pierre HERBET, secrétaire, et Patrick MASCLET, trésorier de notre association, contiennent suffisamment d'éléments susceptibles de nous confirmer ce que nous savons déjà :

L'ATD va bien pour deux raisons :

Elle bénéficie de la confiance et de la fidélité de l'ensemble de ses adhérents, communes, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux, Département du Nord.

Elle dispose d'un personnel compétent, motivé, disponible et, j'insiste sur ce point parce que j'en fais régulièrement le constat, d'une véritable équipe soudée autour des missions et des objectifs qui sont la raison d'être de l'Agence.

L'ATD est ainsi en mesure, à la lumière des résultats de l'exercice 2006, de préparer les rendez-vous des trois prochaines années.

Avant d'aborder ces différents points, je souhaite rappeler les changements intervenus l'année passée au sein des instances et du personnel de l'Agence :

■ Madame Elizabeth DANTIN, maire de MORBECQUE, a été désignée 1ère Vice-Présidente de l'ATD. Siégeant au titre du collège des maires, elle succède à Marie-Louise FOULON, ancien maire de CLARY, décédée en 2005. Je tiens à la remercier d'avoir accepté d'assumer cette fonction.

■ Madame Colette BUSSON a rejoint l'Agence en octobre 2006. Elle y occupe le nouveau poste de documentaliste. Ce recrutement était devenu indispensable et s'est avéré judicieux. Madame BUSSON est une documentaliste expérimentée qui a su très vite mettre son professionnalisme au service des adhérents et des conseillers de l'ATD.

J'en reviens au bilan de l'année écoulée. Il confirme les tendances observées à l'occasion de notre dernière Assemblée Générale de l'exercice 2005. J'avais alors souligné le fait que notre ATD était entrée dans un nouveau cycle et qu'il nous fallait en être conscients.

Nous constatons aujourd'hui que plusieurs éléments se conjuguent dans ce sens :

■ Une stabilisation du nombre d'adhérents et le maintien d'une forte activité, mesurée par le nombre de questions et de dossiers traités par l'Agence. Notre secrétaire Pierre HERBET développera ce point dans son rapport.

■ Deuxième élément à prendre en compte : le résultat de l'exercice. Patrick MASCLET nous livrera à ce sujet son rapport financier. Il est clair que nous menons de front :

- la résorption naturelle, compte tenu des évolutions salariales et des exigences matérielles de la vie de notre Agence, des importants excédents de gestion accumulés,
- et la maîtrise du déficit de fonctionnement. Ce déficit est structurel : les recettes, essentiellement assurées par les cotisations, évoluent moins vite que les dépenses dont les charges de personnel représentent près de 70 %.

■ Troisième élément, donc : les services offerts par l'ATD.

Ils se sont étendus au fil des années. En 2005, le Conseil Général a décidé de confier à l'Agence les missions de coordination et d'aide technique du Réseau départemental de diffusion en milieu rural.

Je me réjouis que la convention régissant ces interventions ait été reconduite en 2006, dans le cadre d'un partenariat élargi et renforcé.

Cette reconnaissance dont bénéficie l'Agence, au-delà des frontières du département, doit essentiellement nous le savons, à la qualité de son personnel dont la situation, qui relève exclusivement du droit privé, a été justement revalorisée en 2006.

Une réflexion parallèle a été engagée sur le devenir de certains postes moins qualifiés, car nous nous devons d'explorer toutes les marges de manœuvre.





# Actualité de l'ATD

## Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai



En 2006, nous avons pourvu les collaborateurs de l'Agence des outils informatiques qui permettent aujourd'hui de répondre à la hausse de l'activité constatée depuis le début de l'année 2007, de disposer d'un nouveau site internet et de diffuser depuis le début de ce mois d'une lettre juridique hebdomadaire par courrier électronique.

Le Conseil d'Administration, je tiens à l'en remercier, s'est inscrit unanimement dans cette démarche, préparant ainsi l'Agence Technique Départementale aux trois rendez-vous que j'évoquais en introduction :

- Le premier d'entre eux se présentera **dès 2008**, à la suite des élections municipales. De nouvelles équipes se mettront en place ici ou là, certaines dans des communes adhérentes, d'autres dans des communes qui ne le sont pas. Le défi sera de conserver la confiance des unes et de gagner celle des autres.

- **2009 marquera le 20ème anniversaire de la création de l'ATD**. Nous mettrons à profit ce grand moment, pour entrer de plain-pied dans une phase inédite de l'histoire de l'Agence.

- C'est en **2010**, en effet, que nous devons analyser la situation et prendre les décisions, notamment financières, qui garantiront l'avenir.

Mesdames et Messieurs, je suis convaincu, au vu du travail accompli tout au long de l'année 2006, que nous serons à la hauteur de ces différents enjeux.

### Présentation du rapport d'activités par Monsieur Pierre HERBET, Secrétaire

Il me revient de vous présenter le rapport d'activités de l'exercice 2006.

Ce document statutaire vous a été adressé en temps voulu. Je vous en livrerai les éléments principaux relatifs aux adhésions d'une part et à l'activité de l'Agence d'autre part.

S'agissant des adhésions, l'Agence Technique Départementale compte **un total de 533 membres**, c'est-à-dire le même nombre qu'en 2005, avec une répartition différente entre les communes (508 au lieu de 507) et les structures intercommunales (24 au lieu de 25, en raison de la fusion de la Communauté de Communes de l'Aunelle et de la Rhonelle avec la Communauté de Communes du Pays Quercitain pour former la nouvelle Communauté de Communes du Quercitain).

Le Département du Nord reste quant à lui le 1er ou le 533ème adhérent de l'ATD, comme on voudra.

En conclusion sur ce point, le nombre des adhérents reste stable. Il devrait en être de même en 2007. Je crois cependant, avec notre président, qu'un "gisement" d'adhésions reste à exploiter dans les communautés de communes et certains territoires du département. A nous de faire œuvre de conviction auprès de ces membres potentiels en mettant en avant le rapport "qualité-prix" sans égal que leur propose l'ATD.

Le second volet de ce rapport concerne **l'activité** proprement dite.

**4868 dossiers et questions** ont été traités par l'équipe de l'Agence en 2006. Ce nombre s'élevait à 4885 en 2005. A l'inverse de ce qui se passe pour les adhésions, on ne peut parler toutefois de stabilisation. Le terme de "palier" me paraît plus approprié.

Je rappelle en effet (les chiffres figurent en page 26 du rapport d'activités), que le nombre de dossiers et de questions est passé de 3443 en 2003 à 4139 en 2004, avant de faire un nouveau bond en avant en 2005. A l'heure où je vous parle, on peut dire que le cap des 5000 pourrait être franchi dès cette année.

L'Agence a également organisé ses traditionnelles rencontres "sur le terrain". **Quatre réunions cantonales d'information** se sont tenues :

- à MARCOING dans le canton de MARCOING,
- à ROEULX dans le canton de BOUCHAIN,
- au VALJOLY avec les élus des cantons d'AVESNES NORD, AVESNES SUD, SOLRE LE CHATEAU et TRELON.

En matière de communication, je rappellerai, comme chaque année, que l'Agence réussit la performance d'adresser chaque mois à ses adhérents son mensuel d'informations juridiques "Partenaires".

L'ATD met également l'accent sur les nouvelles technologies et a mis à profit l'année écoulée pour concevoir les différents outils évoqués par George FLAMENGT, qui sont d'ores et déjà opérationnels (**site internet** totalement repensé, **lettre hebdomadaire**), ou le seront d'ici à la fin de cette année 2007 (**extranet** réservé aux adhérents).

Je vous remercie.





# Actualité de l'ATD

Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai



## Présentation du rapport financier par Monsieur Patrick MASCLET, Trésorier

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues,

Je vais donc vous livrer l'essentiel des comptes 2006, à partir des documents en votre possession, même s'il n'est jamais simple d'extraire l'essentiel d'un tableau de chiffres présentés aux décimales près.

### Le compte de résultat

Au chapitre des **dépenses** :

Vous constatez que nous avons dépensé 776 000 euros environ en 2005 et 849 000 euros en 2006.

D'où vient cette différence de 73 000 euros ?

-De **l'entretien** des locaux de l'Agence. Nous bénéficions d'un bail emphytéotique avec le Département, mais tout naturellement, c'est l'ATD qui doit assurer l'entretien du bâtiment et les réparations. En 2006 nous avons consacré 48 000 euros à la maintenance et à l'entretien.

-**Les deux soirées des partenaires du Réseau départemental de diffusion culturelle** ont également entraîné des dépenses supplémentaires à hauteur de 27 000 euros.

-**Les charges de personnel** ont augmenté également de 34 000 euros. Ces dépenses sont certes partiellement compensées par la subvention du Département s'agissant du poste de technicien du spectacle mis à disposition des communes et des territoires. Cependant nous avons recruté une documentaliste et il faut tenir compte, bien entendu, de l'évolution naturelle du traitement de nos collaborateurs.

Il en est ainsi de l'essentiel des dépenses.

En ce qui concerne **les recettes** :

Ceux qui m'ont précédé l'ont dit : le Département est le principal financeur de notre association. Sa participation d'un montant de 511 000 euros, ce qui est loin d'être négligeable, n'a pas augmenté. Comme le Président l'a rappelé tout à l'heure, nous disposons d'un excédent de gestion cumulé important qu'il convient, avec mesure et prudence bien entendu, de diminuer.

Les cotisations des communes et des groupements intercommunaux s'élèvent pour leur part à 235 000 euros, et **un contrat de travail** (contrat initiative emploi) a bénéficié d'un financement. Nous sommes donc passés de 776 000 euros de recettes en 2005 à 841 000 euros en 2006. Ces 65 000 euros supplémentaires sont liés pour l'essentiel à la majoration de la participation du Département à la coordination du Réseau départemental de diffusion culturelle, d'un montant de

16 000 euros en 2005 et de 73.000 euros en 2006.

841 000 euros de recettes rapportés à 849 000 euros de dépenses, cela constitue, vous l'aurez bien compris, un exercice légèrement déficitaire, moins déficitaire au demeurant que prévu.

Nous avons fait preuve, une fois encore Président, de prudence dans la gestion et je me joins aux félicitations que notre Secrétaire et vous-même avez adressées au Directeur à ce sujet.

L'exercice dégage donc un déficit de 8 000 euros, alors que nous avions clôturé l'exercice 2005 sur un excédent de 26 000 euros, mais ces résultats portent sur des masses relativement importantes de 840.000 euros.

Après l'examen du compte de résultat, je vous propose de passer au **bilan**.

### Le bilan

Les éléments en sont eux aussi extrêmement clairs.

En ce qui concerne **l'actif** :

- **l'actif immobilisé** représente les immobilisations en fin d'amortissement, **l'actif circulant** les encaissements à recevoir.

-**les charges constatées d'avance** signifient que l'on a payé en 2006 des charges qui devaient l'être normalement en 2007. il n'y a là en fait rien de particulier.

S'agissant du **passif, les fonds propres** sont importants. J'ajoute que le disponible qui s'élevait à 379 000 euros en 2005 s'établit à 385 000 euros en 2006.

Nous bénéficions d'une certaine stabilité financière, on le voit bien : un faible déficit, des fonds propres et du disponible restés quasi identiques d'un exercice à l'autre. Il est vrai cependant que cette situation recouvre une activité qui se développe, et qu'il est important de continuer à développer.

L'état de notre **trésorerie** est donc particulièrement sain. Je le rapporterai aux prévisions budgétaires 2007 qui laissent envisager un exercice plus fortement déficitaire. Cela découle des orientations que nous avons arrêtées : nous avons décidé de ne pas majorer les cotisations. En contre partie, bien entendu, un déficit plus important apparaîtra à la clôture des comptes 2007.

Voilà ce qu'il en est, Monsieur le Président, du compte de résultat et du bilan 2006 dont je vous ai fait une présentation un peu rapide et synthétique.

Je vous remercie.



# Actualité de l'ATD

## Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai

### Rapport général du Commissaire aux Comptes. Exercice clos le 31 décembre 2006



Mesdames, Messieurs les membres de l'ATD,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 28 novembre 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.T.D., tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### II) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comp-

tabilisation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Exercice clos au 31 décembre 2006

Mesdames et Messieurs les membres de l'ATD,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du code de commerce.



# Actualité de l'ATD

## Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai

### Résolutions

#### Première résolution :

■ Conformité des modalités de fonctionnement des instances statutaires

Les membres donnent acte au Conseil d'Administration de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant les convocations à l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ou des autres documents prévus par la loi ont été respectées et notamment la mise à disposition des membres pendant les 15 jours qui ont précédé l'Assemblée.

#### Deuxième résolution :

■ Approbation du rapport du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ce rapport en toutes ses parties, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, donne quitus et dégage les administrateurs de leur gestion pour ledit exercice.

#### Troisième résolution :

■ Approbation des rapports du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2006, approuve ces rapports en toutes leurs parties et donne décharge au Commissaire aux Comptes de son mandat pour ledit exercice.

#### Quatrième résolution :

■ Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration du 2 avril 2007 relatives à l'affectation du résultat d'un montant de : - 8 065,39 € à imputer en report à nouveau. Les fonds propres s'élèveront à 499 842,71 €.

### Présentation du budget prévisionnel 2007

#### 1) Les charges

##### 60600 Achat de fournitures et services

(-14,39%/BP, + 4,73%/ réalisé 2006)

>" Essence " (technicien du spectacle vivant) : en fonction du réalisé 2006.

>" Petit matériel " (technicien du spectacle vivant. DPT) : en diminution, les acquisitions indispensables ayant été effectuées en 2006.

>Energie : réajustement d'après les consommations des derniers exercices.

##### 61100 Prestataires de service

(- 12,89%/BP, + 21,39%/ réalisé 2006)

>" Coût des chèques restaurant " : en année pleine pour la documentaliste et attribution de titres restaurant aux stagiaires.

>" Extranet " et " Site du Réseau départemental de diffusion culturelle :, 30 % de réalisation au 31 décembre 2006. Report des crédits non consommés pour un achèvement de ces deux projets en 2007.

>" Pré-diagnostic pour la maîtrise de l'énergie " : l'étude n'a pu être réalisée en raison des travaux lourds d'éradication du mэрule effectués en 2006 dans la façade de l'immeuble de l'ATD. Fait l'objet d'une demande de subvention (cf. compte 79100).

>" Hébergement du site internet-nom de domaine " : en année pleine. Ce compte comprend l'hébergement de l'application intranet.

##### 61500 Maintenance, entretien

(- 43,23%/BP, - 42,95%/ réalisé 2006)

>" Entretien du véhicule " : contrôle technique nécessaire pour le véhicule de l'Agence.

>" Entretien du véhicule " et " Entretien du matériel " du technicien du spectacle vivant : des crédits sur ce dernier compte avaient dû être inscrits lors de la décision modificative (600,00 €). Recherche d'une répartition équilibrée entre les deux postes.

>" Maintenance du réseau informatique " : deux forfaits successifs de 4 jours chacun souscrits en 2006. Report de 3 jours non utilisés.

>" Maintenance logiciel de gestion documentaire " : contrat conclu lors de l'acquisition du logiciel fin 2006. Budget en année pleine.

>" Maintenance logiciel de paie " : ce compte ne comprend plus la maintenance du logiciel de comptabilité dont le contrat a résilié.

>" Maintenance site intranet et extranet " : il s'agit d'un nouveau crédit. Le site intranet (outil de traitement des dossiers utilisé par le personnel de l'Agence) fonctionne depuis le début 2006. Le site extranet (réservé aux adhérents, accessible à partir du site internet de l'Agence " www. atd5.fr ") sera opérationnel au plus tard en septembre prochain. Un contrat de maintenance avec la société qui a réalisé ces deux sites s'avère nécessaire.

>" Entretien et réparation des locaux " : crédit en forte diminution. Travaux prévus :

- 2ème tranche du chantier de peintures extérieures engagé en 2006 (murs à l'arrière du bâtiment): oriel 1er étage en façade pour 3 400,00 €

- entretien de la cour (nettoyage terrasse bâtiment " espace élu ", taille vigne vierge...): 1 000,00 €

- peinture intérieure (remise en état à la suite des travaux de remplacement de la trappe de désenfumage en 2006) : 3 000,00 €

- réserve de 2.000,00 € pour d'éventuelles réparations (serrurerie, plomberie...)





# Actualité de l'ATD

## Assemblée Générale ordinaire du lundi 21 mai



**61600 Assurances**  
(+ 1,60 % /BP, + 2,07 %/ réalisé 2006)

5 contrats sont souscrits par l'Agence : véhicule Agence, RC dirigeants, RC commettants [salariés utilisant leur véhicule personnel], RC des entreprises et services, RC bâtiment).

**61810 Documentation**  
(+ 25 %/ BP, +3,25 %/ réalisé 2006)

Augmentation sur la base des dépenses 2006, mais des résiliations d'abonnement pourraient intervenir.

**61820 Soirée des partenaires du réseau départemental de diffusion culturelle**  
(- 34,12%/ réalisé 2006)

Circonstances particulières en 2006, avec l'organisation de deux soirées. En 2007, retour au rythme d'une soirée annuelle.

**62260 Honoraires**  
(+ 33,33 %/BP, + 35,13 %/réalisé 2006)

L'augmentation est due à un crédit supplémentaire de 2.000,00 €, à titre d'honoraires du conseil de l'ATD dans un dossier de rupture anticipée du contrat à durée déterminée d'une salariée de l'Agence.

**62310 Annonces et insertions**  
L'ATD participera comme chaque année à l'assemblée générale de l'Association des Maires du Nord (stand, déjeuner). Ce crédit était inscrit auparavant au compte 62560 (" Missions, voyages et déplacement " - " Divers ")

**62340 Relations publiques**  
" Cartes de vœux " (+ 120 %) : les cartes de vœux 2007 ont été facturées sur cet exercice, les crédits 2006 n'ont pas été consommés.

**62560 Missions, voyages et déplacements**  
(- 21,47 % /BP, +23,54%/ réalisé 2006)

Déplacements des conseillers techniques : réajustement à la baisse à l'exception du conseiller culturel dont le budget est reconduit.

**62570 Réceptions**  
(+16,13%/BP, + 23,24%/ réalisé 2006)

" Frais de déplacements des élus " : prise en charge par le budget de l'Agence de certains déplacements des administrateurs, suivant la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2006.

**63000 + 64000 Taxe sur salaires - Charges de personnel**  
(+ 3,17%/ BP, +12,50%/ réalisé 2006)  
Calculées sur la base d'un effectif présent au 1er janvier.

>Pas d'augmentation conventionnelle prévue, toutefois augmentation de 1,5 % de la masse salariale pour d'éventuelles mesures individuelles.

>poste de documentaliste en année pleine (3 mois en 2006).

Pour mémoire : les salaires et charges du technicien du

spectacle vivant sont subventionnés par le Département.

**63000 Autres impôts**  
Calculés sur les rémunérations du personnel.

**68000 Dotations aux amortissements**  
(+ 3,16%/BP, + 6,13%/ réalisé 2006)

Investissements prévus en 2007:

- aménagement de l'accueil dans le hall du rez-de-chaussée : 15.000,00 €,
- économie d'énergie :
  - modification de l'équipement électrique: 10 000,00 €
  - isolation (en fonction des préconisations du pré-diagnostic thermique, cf. compte 61100) : 5 000,00 €

### 2) Les produits

**74000 Subvention C.I.E.**  
La dernière tranche de cette subvention au titre du contrat-initiative emploi du webmaster a été versée en 2006.

**75610 + 75620 Cotisations du Département et des communes**

Cotisation maintenue à 0,20 € par habitant (population totale).  
Le budget enregistre la résiliation d'adhésion de la commune d'Aniche.

**76700 Produits de cessions des valeurs mobilières** (+ 50%/BP, - 7,61% réalisé 2006)

L'estimation des produits financiers, basée sur le réalisé 2006, tient compte de la régularisation comptable effectuée lors de la décision modificative.

**79100 Coordination du Réseau**  
Il s'agit de la subvention départementale versée dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général le 13 octobre 2006.

**79100 Subvention Ademe/ Région Nord- Pas de Calais**  
Subvention sollicitée pour le pré-diagnostic thermique, au titre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et à l'Environnement (FRAMEE) (70% de la dépense prévue).

Le budget 2007, selon les prévisions de charges (911 091, 67 €) et de produits (822 541, 80 €), dégagerait ainsi un déficit de 88 549,87 €, sachant que l'exercice 2006 s'est doté sur un déficit de 8 065,39 €, au lieu des 86 387,80 € prévus.



# Documentation

## Textes Officiels

### ■ POPULATION

■ Décret n° 2007-893 du 15 mai 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

J.O du 16/05/07 p. 9102

### ■ SECURITE

■ Arrêté du 28 mars 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

J.O 19/05/07 p. 9720

■ Passation des marchés publics et risque pénal.

Le Journal des Maires 15/05/07 p.57

■ Bulletin municipal : les précautions à prendre.

Le Journal des Maires 15/05/07 p. 96

■ Le renouvellement de l'engagement des non-titulaires en 10 questions.

La gazette des communes  
21/05/07 p. 68

## Presse

■ Elaborer un PLU : une démarche de projet - 10 conseils.

Le Courrier des Maires mai 2007 p. 48

■ Urbanisme : le maire a-t-il l'obligation de restituer à l'acquéreur évincé un bien dont la décision de préemption a été annulée ?

Le Courrier des Maires mai 2007 p. 24

■ La loi sur la parité, promulguée, s'appliquera dès les prochaines municipales et cantonales de mars 2008

Maire Info 01/02/07

■ Code de l'urbanisme : Les nouvelles autorisations d'urbanisme (Fiche pratique 02)

Le Moniteur 18/05/07 p.79

■ Code de l'urbanisme : le certificat d'urbanisme (Fiche pratique 03)

Le Moniteur 25/05/07 p. 103

■ Code de l'urbanisme : Le permis de construire (Fiche n° 4)

Le Moniteur 01/06/07 p. 77

■ Code de l'urbanisme: Le permis d'aménager (Fiche pratique 5)

Le Moniteur 08/06/07 p. 98

■ Code de l'urbanisme: La déclaration préalable (Fiche pratique 6)

Le Moniteur 15/06/07 p. 105

■ Urbanisme : Des études de sécurité publique bientôt obligatoires

La gazette des communes  
14/05/07 p. 14

■ Obéissance hiérarchique : silence dans les rangs ?

La Lettre du cadre territorial  
15/05/07 p. 32

■ Réforme du Code de l'urbanisme : le certificat d'urbanisme (3)

La gazette des communes  
28/05/2007 p. 56

■ CAT gérés par une association : une mission de service public ?

Juris Associations  
15/05/07 p. 26

■ Création ou transfert de compétences à un EPCI : Reprise des contrats de droit privé.

La Vie Intercommunale Juin 2007 p. 5

■ Gérer des agents en difficulté psychique.

La gazette des communes  
04/06/07 p. 58

■ La notation et l'évaluation des agents territoriaux en 10 questions.

La gazette des communes  
11/06/07 p. 76

■ Marchés publics : la procédure infructueuse

La Vie Communale et Départementale  
Juin 2007 p. 167

■ Assurer le contrôle interne de ses achats

L'Acheteur Public  
Mai - Juin 2007 p 12